

■ **Peinture Martin Carlos**, à La Neuveville, exploitation d'une entreprise de peinture, Raison individuelle (FOSC no 132 du 10. 07. 2000, p. 4688). Par jugement du 24.05.2004, le Président 3 de l'Arrondissement judiciaire I Courtelary-Moutier-La Neuveville a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 1650 du 22.06.2004
(02329394 / CH-073.1.011.821-6)